



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 7 mai 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ngoc Huy Ho : « *Pour une durabilité des événements soutenus par la Ville de Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Constance Von Braun, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en compte les critères de durabilité dans le cadre de subventions de manifestations organisées dans la commune de Lausanne* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi sept mai deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :